



RCS : QUIMPER
Code greffe : 2903

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de QUIMPER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 00409
Numéro SIREN : 490 597 663
Nom ou dénomination : CREDIT AGRICOLE BRETAGNE HABITAT HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 02/08/2013 sous le numéro de dépôt 2449

Crédit Agricole Bretagne Habitat Holding
Société par actions simplifiée à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 20 000 000 Euros
Immeuble Le Cap Vert, 5 rue Félix Le Dantec - 29000 QUIMPER
RCS QUIMPER 490.597.663

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 26 juin 2013 A RENNES,

Le 26 juin 2013, les membres du Conseil de Surveillance se sont réunis à 9h30 à RENNES, 4 rue Louis
braille,

Sont présents en qualité de membre du Conseil de Surveillance :

- La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor, représentée par son
Directeur Général, Monsieur Jean-Yves CARILLET.
- La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère, représentée par son Directeur
Général Adjoint, Monsieur Benoît LEDUC.
- La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille et Vilaine, représentée par son Directeur
Général, Monsieur Guillaume ROUSSEAU.
- La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Morbihan, représentée par son Directeur
Général, Monsieur Pierre-Louis BOISSIERE.
- Monsieur Guillaume ROUSSEAU, en qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Le quorum est atteint.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

Le Conseil de Surveillance est réuni pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Président du conseil de surveillance

...

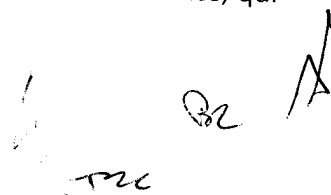
1. Le conseil de surveillance prend acte des changements de gouvernance de Crédit Agricole en
Bretagne, approuvés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de cette association du 11 avril 2013. Le
Conseil de Surveillance décide de nommer en conséquence comme Président, Monsieur Jean -Yves
CARILLET, membre du conseil de surveillance, à compter du 26 juin 2013.

Le conseil de surveillance donne tous pouvoirs aux membres du directoire aux fins d'effectuer toutes
les formalités liées à cette nomination.

...

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée.

Il a été dressé le présent extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Surveillance, qui
après lecture, a été signé par le Président et par les membres du Conseil.



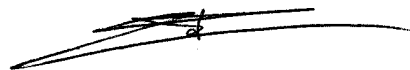
Le Président
Jean-Yves CARILLET



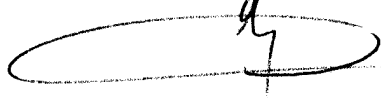
Les membres
Pour la CRCAM des Côtes d'Armor,
Jean-Yves CARILLET



Pour la CRCAM du Finistère,
Benoît LEDUC



Pour la CRCAM de l'Ille et Vilaine,
Guillaume ROUSSEAU



Pour la CRCAM du Morbihan,
Pierre-Louis BOISSIERE

